



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 3 mars 2025, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 00.

Sont présents :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse
Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1 M. Éric Chassé, conseiller n°2
Siège n°3, vacant M. André Casavant, conseiller n°4
M. Yan Dagenais, conseiller n°5 M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 20 h 00 et constate qu'il y a quorum.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préalablement remis aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

SUR PROPOSITION du conseiller Yan Dagenais, et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec l'ajout suivant : 8.6 Embauche d'une adjointe administrative (DGA).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé, et appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. SUIVI DES DOSSIERS N/A

4. DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE N/A

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

5.1 Invitation à la soirée des gardiens du Terroir

5.2 Accès gratuit à des milliers de magazine et journaux numérique grâce à son abonnement à la bibliothèque

2025-03-029

2025-03-030



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

6. RAPPORT DES ÉLUS (ES)

FANNIE BOIVERTS

RÉGIE DES DÉCHETS :

- Pour le sac dans le bac cela tarde beaucoup, la décision devrais être prise lors de la prochaine rencontre fin mars
- les plastiques agricole il font des représentations auprès d'agri récup pour avoir des collectes sur notre territoire mais il a beaucoup d'embuche
- Il va avoir l'embauche d'un nouveau DG

SYLVIE TANGUAY

SERVICE INCENDIE

- Il ont autorisé l'achat d'un nouveau camion pour un montant maximum de 50 000\$
- À Saint-Sylvere nous avons eu un feu de cheminé, un feu de résidence fausse alarme et un poteau électrique
- Il a eu 4 démissions pour différente raison mais, il a l'embauche de 6 nouveau pour bientôt.

7. LÉGISLATION

N/A

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1 Demande de dons pour le Groupe Scouts de Daveluyville

CONSIDÉRANT QUE les Scouts de Daveluyville sont une organisation bénévole engagée dans des activités éducatives et communautaires pour les jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des Générations de Daveluyville a généreusement offert une partie de son bâtiment aux Scouts de Daveluyville afin qu'ils puissent y organiser leurs activités et événements ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement nécessaires pour adapter cet espace aux besoins des Scouts sont évalués à un montant total de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de la municipalité permettrait de contribuer au financement de ces travaux et de soutenir la pérennité des activités des Scouts de Daveluyville dans un espace adapté à leurs besoins ;

SUR PROPOSITION Du conseiller Éric Chassé, et appuyé par le conseiller Yan Dagenais ;

IL EST RESOLU QUE la Municipalité de Saint-Sylvere donne un montant de 100\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Proclamation de la 37 édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle

CONSIDÉRANT qu'au Québec, de nombreux citoyens et citoyennes vivent avec une déficience intellectuelle les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours;

CONSIDÉRANT que notre municipalité a à cœur l'inclusion et la participation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle dans toutes les sphères de notre communauté;

CONSIDÉRANT que la 37e édition de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle vise à appeler l'ensemble de la population à faire preuve de solidarité envers les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leur famille;

2025-03-031

2025-03-032



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens et favoriser l'établissement d'une société plus inclusive;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de la conseillère Fannie Boisvert; appuyé par le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de proclamer la semaine du 16 au 22 mars 2025, Semaine québécoise de la déficience intellectuelle et d'inviter la population à s'y impliquer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-033

8.3 Nomination des délégué(e)s pour le comité de démolition pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se doit de nommer des délégué(e)s sur les différents comités interne au sein de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Yan Dagenais, et appuyé par la conseillère Fannie Boisvert ;

IL EST RÉSOLU de nommer les délégué(e)s suivants sur les comités internes suivants :

COMITÉ DE DÉMOLITION : Éric Chassé, Yan Dagenais et André Casavant

Que la mairesse peut être substitut pour chacun desdits comités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-034

8.4 Nomination d'un nouveau représentant pour le comité de l'OMH pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se doit de nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par la conseillère Fannie Boisvert;

IL EST RÉSOLU de nommer les représentants suivants sur les comités correspondants :

COMITÉ OMH : Éric Chassé

Que la mairesse peut être substitut pour chacun desdits comités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-035

8.5 Embauche d'une coordonnatrice de la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnatrice a été afficher à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT QU'UN processus rigoureux a été suivi ;

CONSIDÉRANT que pour le conseil municipal c'est important de pouvoir offrir le service de la bibliothèque au citoyen;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Fannie Boisvert et appuyé par le conseiller André Casavant;

Et résolu que le conseil autorise l'embauche de Lyne Bedard, coordonnatrice de la Bibliothèque de Saint-Sylvère;

QUE Lyne Bédard soit engagée à titre coordonnatrice de la bibliothèque, aux conditions prévues à l'entente et que son entrée en fonction ait lieu après la signature de l'entente de travail selon la date prévue mentionnée ;

QUE madame Alexandra Brière-Malo, directrice générale/greffière-trésorière, soit, par la présente, autorisée à signer l'entente avec madame Lyne Bédard, ainsi que tout autre document nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-036

8.6 Embauche d'une adjointe administrative (DGA)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher une adjointe administrative (DGA);

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché et que la candidature de madame Karol-Anne Smith a été retenu ;

CONSIDÉRANT QU'UN processus rigoureux de dotation a été suivi en collaboration avec la firme SAV3 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert, appuyé par le conseiller André Casavant ;

ET RÉSOLU :

QUE l'embauche de madame Karol-Anne-Smith soit conditionnel à la prise de référence ;

QUE l'entrée en fonction de madame Smith ait lieu à la suite de la signature du contrat de travail selon la date prévue mentionnée ;

QUE madame Alexandra Brière-Malo, directrice générale, greffière-trésorière, soit, par la présente, autorisée à signer le contrat de travail de madame Karol-Anne Smith, ainsi que tout autre document nécessaire pour procéder à l'embauche de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

2025-03-037

9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de février 2025 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 131 120.70\$ \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais; appuyé par Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme si au long reproduit, pour le mois de février 2025, soient acceptées et payées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

N/A

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-03-038

11.1 Rapport annuel d'activité 2024 — Schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière a complété le rapport pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que ledit rapport est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Fannie Boisvert, appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité 2024 - Schéma de couverture de risques, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-03-039

11.2 Autoriser à procéder à la demande de soumission sur invitation pour le fauchage des fossés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer le fauchage des herbes en bordure de ses voies de circulation pour assurer une qualité de celles-ci;

CONSIDÉRANT QUE le fauchage doit être fait des deux côtés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller Marc St-Louis;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la demande de soumission sur invitation le fauchage des fossés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2025-03-040

11.3 Autorisation pour procéder à la demande de soumission pour l'abat de poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Sylvère doit effectuer l'abat de poussière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais ; appuyé par le conseiller André Casavant

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale à demande des soumissions pour l'abat de poussière sur une longueur de 5.7 km approximatif pour la route du 5 rang et la route du 10 rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

12.1 Dépôt liste des permis et certificats – février 2025

La directrice générale/greffière-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de février 2025 pour 1 permis totalisant une valeur de 70 000 \$.

Déposée.

13. LOISIRS ET CULTURE

N/A

14. DIVERS

N/A

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27. (Le tout selon les articles 29 à 39 inclusivement du Règlement n°375 sur la régie interne des séances du conseil).

2025-03-041

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

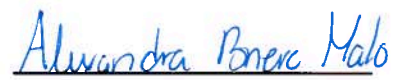
L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

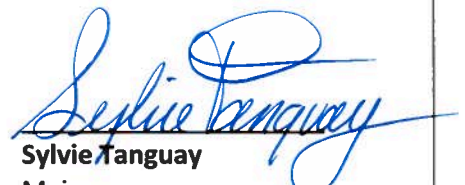
IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 20 h 22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Sylvie Tanguay
Mairesse


Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Sylvie Tanguay
Mairesse

